

Conférence du désarmement

14 septembre 2010

Français

Original: anglais

République islamique d'Iran

Document de travail

Position du Groupe des 21 sur la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

1. Le Groupe des 21 prend note avec satisfaction de la convocation par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le 24 septembre 2010, de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, qui offre l'occasion de manifester un appui politique aux travaux de la Conférence du désarmement, au programme multilatéral de désarmement et aux autres organes de l'ONU chargés du désarmement.
2. Le Groupe des 21 comprend que le Secrétaire général de l'ONU porte seul la responsabilité du Résumé des travaux de la réunion, document établi par le Président et qui doit rendre compte des vues des États membres.
3. Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale en matière de désarmement et de non-prolifération, et se déclare résolu à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe clef des négociations concernant le désarmement et la non-prolifération. À cet égard, le Groupe appuie vigoureusement les objectifs de la résolution 64/34 adoptée en 2009 par l'Assemblée générale des Nations Unies, et consacrée à la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.
4. Tout en réaffirmant l'importance de la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, le Groupe des 21 regrette que la Conférence ne soit pas parvenue à entreprendre les travaux de fond inscrits à son ordre du jour. Par conséquent, il demande de nouveau aux membres de la Conférence du désarmement d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail complet et équilibré reposant sur son ordre du jour et portant, notamment, sur les questions de fond, conformément à son Règlement intérieur, en tenant compte des préoccupations de tous les États en matière de sécurité. Le Groupe demande aussi à tous les membres de la Conférence de faire preuve de souplesse afin que la Conférence puisse reprendre le cours de ses travaux.
5. Le Groupe des 21 réaffirme que le désarmement nucléaire demeure sa priorité absolue et il demande de nouveau à la Conférence du désarmement de s'entendre sur la

création dès que possible d'un comité spécial chargé du désarmement nucléaire. À cet égard, tout en soulignant son ferme engagement en faveur du désarmement nucléaire, le Groupe réaffirme qu'il est pleinement disposé à débiter les négociations sur un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, assorti d'un calendrier précis, comprenant notamment une convention sur les armes nucléaires. Le Groupe réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires.

6. Le Groupe des 21 estime qu'il est important d'étudier la possibilité d'élargir la composition de la Conférence du désarmement.

7. Le Groupe des 21 est favorable à une plus grande interaction de la Conférence du désarmement avec la société civile dans le domaine du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, en accord avec la nature de la Conférence en tant qu'instance de négociation.

8. Le Groupe des 21 rappelle le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale – première session extraordinaire consacrée au désarmement – ainsi que la Déclaration issue du Sommet de Charm el-Cheikh, en 2009, et le Document final établi alors par le Mouvement des pays non alignés, et il réaffirme les positions qu'il a exprimées dans ses déclarations antérieures devant la Conférence.

9. Le Groupe des 21 sait bien que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a mis en place un mécanisme visant à assurer le désarmement, et qu'il reste encore à lever ce qui fait obstacle à l'efficacité du dispositif. Parallèlement, il importe de rappeler les résultats auxquels la communauté internationale est parvenue grâce à ce mécanisme. Il demeure donc important de préserver la nature, le rôle et le but de chacune des composantes de ce dispositif d'importance.

10. Le Groupe des 21 soutient la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, visant notamment à débiter des questions et du mécanisme se rapportant au désarmement, et se dit à cet égard vivement préoccupé par l'absence à ce jour de consensus sur la question.
